

## SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTAT DU 13 OCTOBRE 2010

## Informations brèves

### Affaires fédérales

Lors de sa séance du mercredi 13 octobre 2010, le Conseil d'Etat a répondu à une procédure de consultation fédérale:

#### **Ouverture de négociations sur un accord bilatéral Suisse-UE dans le domaine du contrôle des produits chimiques**

De manière générale, et dans la probabilité de nouveaux accords bilatéraux avec l'Union européenne (UE), le Conseil d'Etat, dans le cadre de sa réponse à la consultation de la Conférence des gouvernements cantonaux, soutient la position des gouvernements cantonaux selon laquelle il convient, avant d'engager de nouvelles négociations, de mettre au point une solution institutionnelle uniforme valable pour tous les nouveaux accords; cette condition est par ailleurs posée par l'UE pour la poursuite de la voie bilatérale avec la Suisse. S'agissant de la sécurité des produits chimiques REACH (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des produits chimiques), le gouvernement cantonal estime qu'il est opportun de donner la priorité à ce domaine pour un nouvel accord bilatéral Suisse-UE. Entamer rapidement des négociations avec l'UE à propos de la collaboration dans ce domaine est important en vue de la mise en œuvre de REACH en Suisse. En effet, la législation suisse en matière de produits chimiques a été largement harmonisée avec les directives européennes en août 2005. En juin 2007, la réglementation européenne a été modifiée de manière importante avec l'introduction du règlement REACH. Fin 2008, un nouveau règlement (CLP) relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges a été publié dans l'Union européenne. Il est par conséquent urgent d'adapter notre législation au droit en vigueur dans l'UE et d'entamer des négociations en vue d'un accord REACH afin d'éviter une discrimination des exportateurs suisses par rapport à leurs concurrents européens et de leur permettre de remplir leurs obligations directement auprès de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA), créée avec le règlement REACH.

**Contact: Claude Nicati, conseiller d'Etat, chef du DGT, tél. 032 889 67 00.**

### Affaires cantonales

#### **Protection des biens culturels: chapelle de Bétod au Cerneux-Péquignot mise sous protection**

Le Conseil d'Etat a procédé au classement, au sens de la loi sur la protection des biens culturels, de la chapelle de Bétod sise au Cerneux-Péquignot. Propriété de la section neuchâteloise de Patrimoine suisse, cette chapelle constitue un objet unique dans le canton de Neuchâtel. Autrefois surmontée d'un clocheton, dont il reste un témoignage

photographique, elle est constituée d'un petit couvert et d'un local voûté fermé par deux portes ajourées de grilles permettant de voir l'autel en tout temps. D'après les inscriptions sur son entrée et son autel, la construction de la chapelle remonte à 1773 ou 1776 et, selon l'iconographie de ses tableaux, l'édifice est consacré à la Vierge et à saint Joseph. L'autel a été réalisé avec des éléments sculptés du 18<sup>e</sup> siècle provenant probablement en partie d'un autre édifice. La niche au sommet de l'autel porte une statue de la fameuse Vierge Noire d'Einsiedeln; elle a remplacé un tableau, dont il subsiste quelques traces. En outre, quatre panneaux sculptés et peints consacrés à la Passion du Christ et datables de la fin du 17<sup>e</sup> ou du 18<sup>e</sup> siècle sont déposés dans la chapelle; ils pourraient provenir d'un ancien chemin de croix de l'église du Cerneux-Péquignot. La chapelle a été offerte il y a quelques semaines par ses anciens propriétaires, la famille Du Fou, à l'association Patrimoine suisse, section neuchâteloise, qui en assumera désormais l'entretien. Une restauration du mobilier religieux est envisagée au cours de ces prochaines années.

**Contact: Jacques Bujard, conservateur cantonal, chef de l'Office de la protection des monuments et des sites, tél. 032 889 69 09.**

### **Brevets d'avocat**

Le Conseil d'Etat a décerné un brevet d'avocat aux six personnes suivantes:

- Alice Ruch, licenciée en droit, née le 10 février 1981, originaire de Mitlödi (GL);
- Dan Streit, licencié en droit, né le 17 août 1983, originaire de Köniz (BE);
- Stéphanie Schweizer, licenciée en droit, née le 6 décembre 1977, originaire de Chamoson;
- Aurore Beuret, licenciée en droit, née le 1<sup>er</sup> novembre 1982, originaire des Breuleux (JU);
- Marie-Christine Rimaz, licenciée en droit, née le 30 mars 1981, originaire de Ponthaux (FR);
- Anne-Gaëlle Béguin, licenciée en droit, née le 16 janvier 1980, originaire de Rochefort.

- **Les réponses aux consultations fédérales sont disponibles sur [www.ne.ch/ConsultationsFederales](http://www.ne.ch/ConsultationsFederales)**

**Pour complément d'information:**

**Monica Engheben, chancelière d'Etat, tél. 032 889 40 05.**

Neuchâtel, le 14 octobre 2010